

**Question orale de M. De Bock : Evolution du parc automobile et consommation de carburant fossile pour la commune et le CPAS.**

**M. De Bock** rappelle que la commune s'est engagée à prendre des mesures radicales en faveur de l'environnement.

Dès lors, combien de véhicules appartiennent à la flotte de véhicules communaux (administration communale, ASBL, CPAS, etc.) ? Quelle est l'évolution du nombre de ces véhicules et quelles sont les perspectives futures ? Quelles sont les mesures prises pour réduire l'empreinte écologique ? Combien de litres d'essence et/ou de diesel ont été consommés de 2012 à 2018 et quel est le coût inhérent au transport de cette flotte ?

**M. l'Echevin Wyngaard** répond que le Collège a bien l'intention de rationaliser le parc automobile en mutualisant les véhicules. Ce processus nécessitera probablement le recours à un programme informatique ad hoc.

Un agent sera désigné au sein de l'administration communale afin de prendre en charge ces questions (fleet manager, mobility manager). Sa mission consistera essentiellement à réduire l'empreinte écologique ainsi que les dépenses en la matière.

Grâce au soutien de la Région, la commune va acquérir deux vélos-cargos.

M. l'Echevin Wyngaard signale encore que les consommations de carburant ont été stables ces dernières années. Les informations en cette matière sont à disposition des conseillers.